2021-11-01

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 1er novembre 2021 à 19 h, salle du conseil du bureau de la municipalité, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS: le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale, est aussi présente.

MEMBRES ABSENTS:

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
- 4. Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2021
- 5. Période de questions
- 6. Budget de la Régie des eaux Massawippi
- 7. Budget de la Régie de Coaticook
- 8. Club de motoneige Harfang de l'Estrie
- 9. Club VTT Arc-en-ciel de l'Estrie
- 10. Toponymie du chemin Alfred-Lapointe
- 11. Politique des comités
- 12. Nominations au comité consultatif en urbanisme
- 13. Nominations à la Régie des eaux Massawippi
- 14. Nominations à la Régie de Coaticook
- 15. Nomination à la Régie incendie de l'Est
- 16. Nomination du maire suppléant
- 17. Nomination d'un substitut à la MRC de Memphrémagog
- 18. Embauche d'un camionneur journalier
- 19. Embauche d'un camionneur journalier
- 20. Signataires pour les chèques de la municipalité
- 21. Gouttières du bureau municipal
- 22. Adoption des comptes à payer
- 23. Correspondance
- 24. Divers
- 25. Deuxième période de questions
- 26. Clôture de la séance

21-11-01.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le guorum à 19 h 03 et déclare la séance ouverte.

21-11-01.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 4 octobre 2021 comme présenté.

21-11-01.04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 25 octobre 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.05 PÉRIODE DE QUESTIONS

21-11-01.06 BUDGET DE LA RÉGIE DES EAUX MASSAWIPPI

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi (RIEM);

ATTENDU QUE la RIEM a préparé un budget de 955 767 \$ pour l'année 2022 représentant une quote-part de 94 796 \$ pour la municipalité du Canton de Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2022 de la RIEM de 955 767 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.07 BUDGET DE LA RÉGIE DE COATICOOK

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (Régie de Coaticook);

ATTENDU QUE la Régie de Coaticook a préparé un budget de 3 088 956\$ pour l'année 2022 avec une estimation des coûts à 43 165 \$ pour la municipalité du Canton de Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2022 de la Régie de Coaticook de 3 088 956 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.08 CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE

ATTENDU la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie d'obtenir la permission de traverse de motoneiges à l'hiver 2021-2022 près du 3600 chemin Dunant et près du 1900 chemin Bel-Horizon;

ATTENDU QUE le Club de motoneige Harfang de l'Estrie fournira une preuve d'assurance responsabilité civile;

ATTENDU QUE la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des motoneiges afin d'éviter tout danger d'accidents;

ATTENDU QUE la municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des motoneiges;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de traverses pour la saison hivernale 2021-2022 sur les chemins ci-dessus mentionnés pourvu que le ministère des Transports et les propriétaires terriens donnent leur autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.09 CLUB VTT ARC-EN-CIEL DE L'ESTRIE

ATTENDU QUE le Club VTT Arc-en-ciel de l'Estrie demande le renouvellement des droits de traverses pour le sentier hivernal;

ATTENDU QUE les droits de passage desdits chemins sont :

- Chemin Dunant, face au terrain de Sintra jusqu'au 4600, chemin Dunant:
- Chemin White, du chemin d'Albert-Mines jusqu'à la fin du chemin White;
- Chemin Albert Mines, du chemin White jusqu'au chemin Smith.
- Chemin Smith, du chemin d'Albert-Mines jusqu'au chemin MacDonald / rue Belvédère Sud;
- Rue Belvédère Sud, du chemin Smith au chemin d'Haskell Hill;
- Chemin d'Haskell Hill, à partir du coin de rue Belvédère sud et sur une distance de 500 mètres.

ATTENDU QUE la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des véhicules tout-terrain;

ATTENDU QUE des approbations du ministère des Transports sont requises pour les traverses des chemins municipaux ainsi que des ententes avec les propriétaires terriens;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les véhicules hors route adoptée à la fin 2020, lorsque la circulation est permise à moins de 30 mètres d'une habitation, aucun véhicule ne peut circuler à une vitesse de plus de 30 km/h:

ATTENDU QUE le Club VTT Arc-en-ciel de l'Estrie installera une signalisation de 30 km/h pour les VTT et une autre indiquant Zone résidentielle, pour les chemins Smith et d'Haskell Hill;

ATTENDU la municipalité demande au Club VTT d'avoir des patrouilles accrues pour les chemins Smith et d'Haskell Hill;

ATTENDU QUE la municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des véhicules tout-terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de traverses pour la saison hivernale 2021-2022 sur les chemins ci-dessus mentionnés pourvu que le ministère des Transports et les propriétaires terriens donnent leur autorisation.

21-11-01.10 TOPONYMIE DU CHEMIN ALFRED-LAPOINTE

ATTENDU QUE le chemin Alfred-Lapointe est une voie partagée avec la Ville de Sherbrooke:

ATTENDU QUE le toponyme officialisé en 2006 pour la Ville de Sherbrooke, à la Commission de toponymie du Québec, est le chemin Alfred-Lapointe;

ATTENDU QUE le toponyme officiel de cette voie pour la municipalité du Canton de Hatley, à la Commission de toponymie du Québec, est toujours le chemin Lapointe;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley utilise le toponyme chemin Alfred-Lapointe dans ses documents et enseignes;

ATTENDU QU'il y a lieu que cette voie de circulation mitoyenne porte le même toponyme dans les deux municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER à cette voie de circulation le toponyme chemin Alfred-Lapointe;

DE SOUMETTRE ce choix à la Commission de toponymie du Québec afin qu'il soit officialisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.11 POLITIQUE DES COMITÉS

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la Politique concernant la formation d'un comité consultatif et la nomination de ses membres, adoptée en 2014;

ATTENDU QUE le conseil souhaite fixer la durée de nomination à un comité à deux (2) ans, tout en maintenant une possibilité de renouvellement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite susciter des candidatures citoyennes à certains comités consultatifs;

ATTENDU QUE le conseil souhaite rembourser les citoyens adéquatement pour les frais de déplacement liés à leur participation aux comités;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'ADOPTER la nouvelle Politique concernant la formation d'un comité consultatif et la nomination de ses membres, comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.12 NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le règlement n° 2014-16 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont en alternance des mandats de deux (2) ans comme prévu à l'article 2.6 du règlement n° 2014-16;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

DE NOMMER Mme Sylvie Cassar, conseillère et M. Jacques Lambert, conseiller, au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Danielle Côté propose une motion de félicitations, avec l'appui unanime du conseil, à Jacques Bogenez pour sa contribution à titre de président du comité consultatif de la municipalité.

21-11-01.13 NOMINATIONS À LA RÉGIE DES EAUX MASSAWIPPI

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM);

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du conseil délégués à la RIFM:

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

DE NOMMER MM. Jacques Bogenez et Patrick Clowery comme délégués à la RIEM, du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.14 NOMINATIONS À LA RÉGIE DE COATICOOK

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (Régie de Coaticook);

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le membre du conseil délégué à la Régie de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

DE NOMMER Mme Danielle Côté comme déléguée à la Régie de Coaticook, du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2023.

DE NOMMER M. Patrick Clowery, en cas d'absence de Mme Danielle Côté, comme déléguée substitut à la Régie de Coaticook, du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.15 NOMINATION À LA RÉGIE INCENDIE DE L'EST

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (Régie de l'Est);

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le membre du conseil délégué à la Régie de l'Est;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

DE NOMMER Mme Maryse Gaudreau comme déléguée à la Régie de l'Est. du 1er novembre 2021 au 31 décembre 2023:

DE NOMMER M. Vincent Fontaine, en cas d'absence de Mme Maryse Gaudreau, comme délégué substitut à la Régie de Coaticook, du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2023.

21-11-01.16 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE M. Jacques Bogenez a été nommé maire suppléant de la municipalité du 1^{er} mars au 31 octobre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant à partir du 1^{er} novembre 2021;

ATTENDU QUE le maire suppléant exerce les fonctions du maire dans les cas où le maire en place serait absent du territoire de la municipalité ou qu'il serait dans l'impossibilité de remplir les devoirs de sa charge;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

DE NOMMER Mme Sylvie Cassar à titre de mairesse suppléante de la municipalité du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.17 NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant au conseil de la MRC de Memphrémagog, en cas d'absence du maire;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

DE NOMMER M. Jacques Bogenez à titre de substitut au conseil de la MRC de Memphrémagog du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.18 EMBAUCHE D'UN CAMIONNEUR JOURNALIER

ATTENDU QU'il y a lieu de consolider l'équipe du personnel affecté aux travaux publics et au déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

DE CONFIRMER l'embauche de M. Michael Giroux comme camionneur journalier aux travaux publics;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'embauche de M. Giroux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.19 EMBAUCHE D'UN CAMIONNEUR JOURNALIER

ATTENDU QU'il y a lieu de consolider l'équipe du personnel affecté aux travaux publics et au déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

DE CONFIRMER l'embauche de M. Luc Grenier comme camionneur journalier aux travaux publics;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'embauche de M. Grenier.

21-11-01.20 SIGNATAIRES POUR LES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'un nouveau maire, M. Vincent Fontaine, a été élu en date du 1^{er} octobre 2021 et assermenté le 7 octobre 2021:

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les signataires pour les comptes bancaires de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

DE MANDATER M. Vincent Fontaine, maire, Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale et Mme Annie Deshaies, adjointe à la trésorerie, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents et effets bancaires nécessaires pour la bonne et saine gestion de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.21 GOUTTIÈRES DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu de réparer les gouttières du bureau municipal;

ATTENDU les diverses options possibles de remplacement et de réparation;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

D'AUTORISER la dépense jusqu'à 20 000 \$ avant taxes pour la réparation et ou le remplacement des gouttières du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.22 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires 29 773.55 \$ Chèques fournisseurs 202100860 à 202100959 609 821.69 \$

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 2 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-11-01.23 CORRESPONDANCE

- Demande d'appui de la Banque alimentaire Memphrémagog
- Demande de participation à la cérémonie du jour du Souvenir de la légion de North Hatley

21-11-01.24 DIVERS

21-11-01.25 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

21-11-01.26 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Clowery propose la clôture de la séance à 19 h 32.

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que verbal équivaut à la signature par moi convient au sens de l'article 142 (2) du Co	de toutes les résolutions qu'il
Vincent Fontaine	Kyanne Ste-Marie
Maire	Directrice générale